



Politique de Parité de la Ville de L'Épiphanie

Juin 2015



**La parité,
i'y gagne!**

MOT DES RESPONSABLES DU COMITÉ SUR LA VIE FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE

À titre de responsables de la Vie familiale et communautaire, nous sommes heureuses de vous présenter le résultat de notre démarche et de notre réflexion sur la parité entre les femmes et les hommes.

À l'aide du plan d'action contenu dans notre politique, les gestes égalitaires, naturellement posés par l'ensemble des membres du conseil de même tout le personnel de la Ville, se verront soutenus et encouragés afin que tous et toutes, citoyens et citoyennes, puissent évoluer dans un environnement respectueux des façons de faire et de penser, conscients de l'indéniable richesse de la diversité et de la complémentarité.

Fruit de la réflexion d'un comité composé de vos conseillères municipales, responsables du comité sur la Vie familiale et communautaire : Manon Leblanc et Claudette Malenfant, de Steve Plante, maire de la Ville, de Joëlle C. Bouchard et Danielle Forest, consultantes à la *Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL)*, ce document illustre indéniablement l'engagement de la Ville de faire de notre milieu de vie un espace égalitaire.



Comité sur la Politique de parité : Manon Leblanc et Claudette Malenfant, conseillères municipales; Steve Plante, maire de la Ville ; Joëlle C. Bouchard et Danielle Forest, TCGFL.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| PRINCIPE FONDATEUR..... | 4 |
| CONTEXTE D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES..... | 5 |
| LE PORTRAIT..... | 6 |
| OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE PARITÉ..... | 7 |
| MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE..... | 8 |
| ENGAGEMENT..... | 8 |
| PLAN D'ACTION 2015-2017..... | 11 |

Annexe 1
Résolution numéro 149-07-2015

INTRODUCTION

La Ville de L'Épiphanie, en signant la déclaration d'engagement envers la parité hommes-femmes, a souhaité être parmi les premières municipalités de Lanaudière à adopter une politique et un plan d'action pour favoriser la participation des femmes au conseil municipal et dans ses différents comités. Cette politique est adoptée afin de démontrer que la parité n'est pas qu'une question de nombre, mais aussi une façon de mettre en pratique les valeurs de démocratie et de participation qui sont propres à la Ville de L'Épiphanie.



PRINCIPE FONDATEUR

Nous, membres du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie, affirmons que l'égalité entre les femmes et les hommes est un des fondements de notre vision du développement.

Les valeurs et les principes constituant la base de la présente politique :

La démocratie réfère à la libre expression et au respect des opinions exprimées au sein du conseil et dans la communauté.

Le respect constitue la base de la collaboration entre les membres du conseil et entre la municipalité et les citoyennes et citoyens. **Le respect** appelle aussi à l'ouverture et à l'acceptation des personnes quel que soit leur origine, leur sexe, leur statut social, leur âge, etc.

La participation renvoie à la volonté de la municipalité d'être à l'écoute et accessible à l'ensemble des citoyennes et des citoyens par l'implication des membres du conseil municipal dans leur communauté.

Le partage des compétences fait référence à la reconnaissance de l'expertise des femmes et des hommes qui composent le conseil municipal et de la qualité de la contribution de chaque personne qui s'investit au sein de la communauté.

La justice sociale appelle à la mise en place de services et de politiques qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population et qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et des citoyens qui sont vulnérables.

La diversité et la représentativité se manifestent par l'implication de personnes provenant de tous les milieux (sexe, âge, nouveaux arrivants dans la région, etc.) et représentant la population de la municipalité.

LE CONTEXTE D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Une volonté gouvernementale

L'adoption de cette politique par la Ville de L'Épiphanie s'inscrit dans un mouvement plus large en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2006, le gouvernement du Québec a lancé une nouvelle politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Par la mise en œuvre de son plan d'action 2011-2015, cette politique confirme l'importance de mettre à contribution les partenaires régionaux et locaux tant dans la promotion que dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2008, l'adoption de l'amendement apporté au préambule de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* consacre l'égalité entre les femmes et les hommes comme une valeur « phare » de la société québécoise.

Une volonté régionale

Depuis 1999, la *Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière* contribue activement à l'amélioration de la participation citoyenne des femmes. La Ville de L'Épiphanie reconnaît cette expertise en ce qui a trait à la parité et à la représentativité hommes-femmes dans la région. Elle reconnaît aussi le *Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL)* comme organisme en soutien aux femmes élues, ex-élues ou élues potentielles.

Une volonté de la Ville de L'Épiphanie

Tel que mentionné précédemment la parité entre les femmes et les hommes au sein du conseil municipal n'est pas une question de nombre. La culture démocratique qui prévaut au sein du conseil municipal favorise cette parité reposant sur des acquis notables sur lesquels il peut compter. Par la présente politique, le conseil souhaite s'assurer du maintien de ces acquis. Il veut aussi poursuivre la mise en place de conditions favorisant la présence d'une pensée paritaire entre les personnes élues,

actuellement en poste et celles qui le deviendront dans l'avenir.

LE PORTRAIT

La place qu'occupent les femmes et les hommes au sein du conseil municipal et sur les comités de travail

La complémentarité entre les femmes et les hommes au sein du conseil

Le conseil actuel est composé d'un maire, de 2 conseillères et de 4 conseillers. La présence de femmes et d'hommes fait place à une complémentarité de points de vue. Les femmes et les hommes analysent les situations sous des angles différents. Cela contribue à élaborer une diversité de solutions à mettre en place.

L'influence du type de gouvernance

Le mode de fonctionnement du conseil repose sur des valeurs de démocratie, de participation et de collaboration. On note à cet effet :

- Le partage d'un objectif commun quant à la qualité de vie de la population;
- Le leadership démocratique du maire;
- La reconnaissance de l'opinion et de l'expertise de toutes les personnes élues;
- L'organisation des rencontres du conseil de façon à faciliter la conciliation famille/engagement.

Le partage des responsabilités

De façon générale, les responsabilités sont partagées entre les femmes et les hommes. Le maire suppléant est nommé à tour de rôle, tous les 4 mois, sans égard au sexe. La participation au sein des différents comités est déterminée en fonction des intérêts de chaque personne.

- **Ville de L'Épiphanie, répartition sexuée des emplois**

Les postes sont octroyés, sans égard au sexe, aux personnes qui apparaissent les plus compétentes et qui correspondent au profil recherché pour s'acquitter de leur fonction respective.

| Postes | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Cadres | 3 | 1 |
| Cols blancs | 5 | 0 |
| Cols bleus | 0 | 8 |
| Pompiers | Avec la Ville de Repentigny | Avec la Ville de Repentigny |
| Camp de jour | 13 | 5 |
| Total employés | 21 | 14 |

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE PARITÉ

Buts

- Maintenir une culture de parité dans tous les champs de compétences de la Ville de l'Épiphanie.
- Contribuer à l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les femmes et les hommes.

Objectifs généraux

- Favoriser la participation des femmes et reconnaître leur expertise dans tous les champs de compétence de la Ville de l'Épiphanie.
- Maintenir les acquis quant à la complémentarité de la participation des femmes et des hommes au sein du conseil municipal.
- Sensibiliser les femmes et les hommes impliqués dans les organismes de la communauté à l'importance de la parité.

Objectifs spécifiques

En ce qui a trait à la gouvernance

- Veiller au maintien des acquis concernant la participation des femmes au sein du conseil municipal.
- Renforcer la pensée paritaire au sein du conseil municipal.

- Valoriser les compétences des femmes et leur contribution actuelle dans la communauté.

Dans la régie interne

- Favoriser l'équité au sein du personnel de la Ville de l'Épiphanie.
- Avoir une communication qui démontre l'engagement de la municipalité envers la parité.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

En adoptant cette politique, la Ville de L'Épiphanie s'engage à la mise en œuvre d'un plan d'action et désigne la conseillère ou le conseiller relié au Comité *Vie familiale et communautaire*, à titre de responsable du suivi du dossier de la parité entre les femmes et les hommes. En cas de vacances, la personne responsable devra être remplacée par un autre membre du conseil municipal.

Suivi

Le Comité *Vie familiale et communautaire*, par le biais de la conseillère ou du conseiller responsable de ce dossier, verra à l'application de la présente politique et de son plan d'action.

Évaluation

Le Comité *Vie familiale et communautaire* verra, une fois par année, à présenter le bilan de ses réalisations au conseil municipal.

ENGAGEMENT

Nous, membres du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie,
Souhaitons contribuer au développement de notre municipalité et de la région de Lanaudière dans un contexte égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes;

Proclamons notre volonté d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation;

Adoptons un plan d'action pour mettre en œuvre la présente politique de parité.

Adopté le 7 juillet 2015

Signature



L'élaboration de la présente politique, par le comité « *La parité, j'y gagne* » de la Ville de L'Épiphanie, a été réalisée grâce à l'accompagnement de la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière qui a bénéficié du soutien financier de la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière et du Secrétariat à la condition féminine.



Plan d'action 2015-2017



Plan d'action 2015-2017 en faveur de la parité entre les femmes et les hommes

Ville de L'Épiphanie

Objectifs généraux :

- Favoriser la participation des femmes et reconnaître leur expertise dans tous les champs de compétence de la Ville de L'Épiphanie.
- Maintenir les acquis quant à la complémentarité de la participation des femmes et des hommes au sein du conseil municipal.
- Sensibiliser les femmes et les hommes impliqués dans les organismes de la communauté à l'importance de la parité.

Porteur du dossier : *Comité Vie familiale et communautaire*

Objectifs spécifiques et actions en ce qui a trait à la gouvernance

| Objectifs spécifiques | Moyens |
|---|---|
| 1. Veiller au maintien des acquis concernant la participation des femmes au sein du conseil municipal. | <ul style="list-style-type: none">➤ Interpeller des femmes pour s'assurer de candidatures féminines lors des prochaines élections municipales.➤ Constituer une trousse pour les candidates potentielles.➤ Inviter des candidates potentielles à suivre des formations, notamment celles de l'organisme <i>Femmes, politique et démocratie</i>.➤ Informer les candidates potentielles sur les activités de mentorat disponibles.➤ Organiser un événement pour démystifier et expliquer le fonctionnement du conseil municipal. |



Objectifs spécifiques

Moyens

2. Renforcer la pensée paritaire au sein du conseil municipal.

- Poursuivre et renforcer les façons de faire au sein du conseil qui favorise la participation des femmes et des hommes et l'expression de points de vue complémentaires.
 - Rotation dans le choix du maire suppléant ;
 - Responsabilité des dossiers selon les intérêts de chaque personne du conseil ;
 - Partage des délégations entre les femmes et les hommes, lors d'activités de représentations au nom de la Ville de L'Épiphanie.
- Favoriser le partage d'expertise et l'apprentissage de connaissances par un rôle d'observation au sein de comités sous la responsabilité d'autres membres du conseil.
- Inviter une personne-ressource pour animer une réflexion entre les membres du conseil municipal, au sujet de la gouvernance paritaire et des modes de participation spécifiques aux femmes et aux hommes.
- Reconnaître, par résolution du conseil municipal, la participation volontaire de conseillères au *Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL)*.
- Analyser la pertinence et la faisabilité d'offrir aux membres du conseil des frais de garde ou de soutien en tant que proches aidants, lors des activités reliées à leur fonction.



| Objectifs spécifiques | Moyens |
|--|--|
| 3. Valoriser les compétences des femmes et leur contribution actuelle dans la communauté. | <ul style="list-style-type: none">➤ Encourager la parité au sein des conseils d'administration des organismes de la communauté, lors de leurs activités (assemblées générales ou autres).➤ Compiler, annuellement, le nombre de femmes et d'hommes qui composent les conseils d'administration de ces organismes.➤ Souligner l'importance de la parité et de la contribution des femmes au sein du milieu communautaire, lors de l'activité annuelle de reconnaissance des bénévoles organisée par la Ville de l'Épiphanie.➤ Offrir du mentorat aux femmes qui siègent ou qui voudraient siéger au sein de conseils d'administration d'organismes de la communauté, sous forme d'activités formelles ou informelles (en discuter avec la personne en face à face ou au téléphone, prendre un café, le mentionner lors des AGA, etc.). |



Objectifs spécifiques et actions en ce qui a trait la régie interne

| Objectifs spécifiques | Moyens |
|---|--|
| 4. Favoriser l'équité au sein du personnel de la Ville de L'Épiphanie. | <ul style="list-style-type: none">➤ S'informer et analyser la pertinence d'instaurer une politique de conciliation travail-famille-études pour le personnel de la municipalité.➤ Maintenir l'absence de discrimination envers les femmes et les hommes, lors de l'embauche du personnel. |
| 5. Avoir une communication qui démontre notre engagement envers la parité. | <ul style="list-style-type: none">➤ Souligner le 8 mars, <i>Journée internationale des femmes</i>, en utilisant les outils de communication de la Ville.➤ Organiser une conférence de presse pour diffuser l'adoption de la politique de parité et du plan d'action.➤ Réaliser un bilan annuel de la politique de parité et du plan d'action et en faire la diffusion à l'intérieur des outils de communication de la Ville. |



Annexe 1

Résolution 149-07-2015



Ville de L'Épiphanie

Extrait de procès-verbal

Bureau du greffier
Province de Québec

Résolution n° 149-07-2015

Page 1

À la séance ordinaire
du Conseil de la Ville de L'Épiphanie
tenue le 7 juillet 2015
Sous la présidence du maire
Et à laquelle étaient présents les conseillers suivants

Steve Plante
Luc-André Biron
Manon Leblanc
Stéphane Amireault

Claudette Malenfant
Christian Martel
Michel Ouellet

Tous formants quorum, il est adopté ce qui suit :

RÉSOLUTION ADOPTANT LA POLITIQUE SUR LA PARITÉ DE LA VILLE DE L'ÉPIPHANIE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie affirme que l'égalité entre les femmes et les hommes est un des fondements de sa vision du développement;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie favorise la participation des femmes et reconnaît leur expertise dans tous les champs de compétence;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite démontrer que la parité n'est pas une question de nombre, mais aussi une façon de mettre en pratique les valeurs de démocratie et de participation communautaire;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville de L'Épiphanie souhaite adopter une politique et un plan d'action pour favoriser la participation des femmes au conseil municipal et dans ses différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant

et **RÉSOLU** à l'unanimité ce qui suit :

- 1. QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE** la Ville de L'Épiphanie adopte la politique sur la parité et son plan d'action 2015-2017.

----- **ADOPTÉE** -----

Vidimé le 8 juillet 2015
La directrice générale et greffière,

GUYLAINE COMTOIS

